PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 24 octobre 2022

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de sa Maire en exercice Madame Myriam BOITEUX.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Christian AYNE-THERON, Maryse BILLET, Joël BORDEL, Edmond DAMAIS, Sylvia DHERMY, Luc FABRIZIO, Danielle GARCIA, Youri GARCIA, Christiane GAYMARD, Josiane GIPPET, Jean-Pierre HENNEBERT, Christian LEPREVOST, Emilie LOPEZ, Sylvie MELIN, Henri MIEGE, Gilles MONNET, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Pierre PANDRAUD, Simone SALAS, Benoît STOCARD et Coralie VIAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Sophie CORTEY donne pouvoirs à Luc FABRIZIO, Nicole SITRUK donne pouvoirs à Maurice NICOLAS et Cécile VIAL donne pouvoirs à Henri MIEGE.

Etaient absents et excusés : Bernard CASTILLA, Carole CORBET, Laurent FOUCHER, Catherine LE CHARTIER et Rachel MARTINET

Date de convocation : lundi 17 octobre 2022.

Les conseillers présents à l'ouverture de la séance sont 23 sur le nombre de 31. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Danielle GARCIA et Emilie LOPEZ. Ces dernières acceptent.

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2022,
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 octobre 2022.

DELIBERATIONS

I. FINANCES

2022-7-1 Attribution de subvention aux associations

2022-7-2 TE 38- Enfouissement réseaux basse tension, télécom et éclairage public

a) Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

b) Travaux sur réseau France Telecom

II. REGLEMENTAIRE

2022-7-3 Modification du Règlement Intérieur de restauration scolaire

III. RESSOURCES HUMAINES

2022-7-4 Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

IV. URBANISME

2022-7-5 Cession d'un terrain au Département de l'Isère pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO)

2022-7-6 Vente d'un tènement immobilier au profit de M. et Mme [redacted]

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

Edmond DAMAIS remercie Mme Frédérique SALOMON député suppléante pour sa présence au conseil municipal.

Myriam BOITEUX répond que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

APPROBATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24 octobre 2022

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

DELIBERATIONS

I. FINANCES

2022-7-1 Attribution de subvention aux associations

Madame la Maire propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Désignation des associations	*Versé en 2021*	*Proposition 2022*
SPORTIVES		
UB2A	[redacted]	300 €
SECTEUR BOULISTE MORESTEL		
Exceptionnelle (Tableau électronique de score)	[redacted]	4 800 €
TOTAL		5 100 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

Luc FABRIZIO demande à qui appartiendra le tableau électronique.
Myriam BOITEUX répond qu'il appartiendra au Secteur Bouliste de Morestel mais qu'il restera installé au boulodrome couvert de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Si la commune l'avait acheté directement, elle n'aurait pas bénéficié de la subvention du département.

2022-7-2 TE 38- Enfouissement réseaux basse tension, télécom et éclairage public

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de la roue à aube, la commune souhaite enfouir un départ aérien basse tension.

Le Territoire d'énergie 38 (TE 38) propose de créer un réseau basse tension (BT) et France Télécom (TEL) souterrain pour remplacer le réseau aérien.

Les travaux consistent à déposer le câble existant et la reprise de tous les branchements électriques et télécoms existants en souterrain ainsi matérialisés sur l'Annexe 1.

a) Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec la commune et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **98 825 €**

2 - le montant total de financement externe serait de : **61 994 €**

3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : **2 085 €**

4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **34 746 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

1 – Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : **98 825 €**
Financements externes : **61 994 €**
Participation prévisionnelle : 36 831 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - Prendre acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **2 085 €**

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

b) Travaux sur réseau France Telecom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec la commune et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **28 178 €**

2 - le montant total de financement externe serait de : **0 €**

3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : **1 342 €**

4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **26 836 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

1 – Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : **28 178 €**
Financements externes : **0 €**
Participation prévisionnelle : 28 178 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - Prendre acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **1 342 €**

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Luc FABRIZIO demande pourquoi il n'y a pas financement externe pour les réseaux France Télécom.
Myriam BOITEUX répond qu'il n'y a pas de subvention sur la partie Télécom.

II. REGLEMENTAIRE

2022-7-3 Modification du Règlement Intérieur de restauration scolaire

Des modifications du règlement intérieur sont nécessaires pour :

- L'article 2 : Cas particuliers liés à la réservation des repas,

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la restauration scolaire tel qu'annexé à la présente délibération (Annexe 2).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Christian AYNE-THERON demande si l'annulation des repas pour grève concerne la grève des enseignants.
Christian LEPREVOST répond que cela concerne la grève des enseignants et/ou du personnel communal. Il précise que si 25% des enseignants d'une école fait grève, la commune doit mettre en place un service minimum d'accueil.

III. RESSOURCES HUMAINES

2022-7-4 Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Madame la Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances ;
- que le Centre de gestion 38 souscrira un contrat pour le compte de la Collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité / l'établissement.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Article 1er : La Collectivité des Avenières Veyrins-Thuellin charge le Centre de gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions couvriront tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions comprendront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : La Collectivité pourra prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion de l'Isère à compter du 1er janvier 2023 en fonction des taux de cotisation et des garanties négociés.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

IV. URBANISME

2022-7-5 Cession d'un terrain au Département de l'Isère pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO)

Le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 02 février 2018, le Conseil Municipal a donné son accord de principe sur la cession du délaissé de voirie appartenant au domaine public communal situé à l'intersection route départementale / rue du Stade sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin au Département de l'Isère pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO). Le conseil a délibéré sur le principe d'une cession à titre gratuit, le Département prenant en charge la totalité des frais afférents à la cession, en ce compris les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

Les formalités de division ayant été réalisées, Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'acter la cession de délaissé de voirie désormais cadastré section AD n° 1420, lieudit Le Jalérieu pour 60m². Le plan de cession figure en Annexe 3 et le projet d'acte de cession figure en Annexe 4.

Il convient de délibérer pour :

- Approuver la cession au Département de l'Isère à titre gratuit la parcelle cadastrée section AD n° 1420, lieudit Le Jalérieu, d'une contenance de 60m², le Département prenant en charge la

totalité des frais afférents à la cession, en ce compris les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif,

- Et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

2022-7-6 Vente d'un tènement immobilier au profit de M. et Mme[redacted]

Madame la Maire rappelle qu'en date du 12 juillet 2016, le conseil municipal a décidé d'exercer le droit de préemption ouvert par l'article L 211-1 du code de l'urbanisme pour l'acquisition des parcelles AC n° 112, 113 et 1053 d'une contenance totale de 1462m² au prix de 130 000 €.

En effet, la commune souhaitait constituer une réserve foncière permettant de poursuivre l'aménagement de centre-ville dont les objectifs principaux sont l'amélioration du cadre de vie et d'usage du centre-ville, la redynamisation du commerce, l'animation en cœur de ville et la requalification de l'espace public.

Les parcelles, situées dans le prolongement des trois bâtiments de l'Avenue Guillermaz, artère principale de ce nouveau quartier, devaient permettre de terminer l'aménagement côté droit de cette voie avec un projet pouvant comporter notamment : logements, commerces, services et espaces publics.

Pour répondre à cet objectif, en partenariat avec la communauté de communes dans le cadre de sa participation au déploiement de services à la population sur le territoire, il a notamment été étudié la possibilité d'installer sur le tènement la maison de santé. Les différentes études n'ont pas abouti en raison de la configuration de ce terrain. Cet équipement est aujourd'hui à l'étude sur le tènement de l'ancienne friche Gontard

En outre, Madame la Maire explique que les membres de l'exécutif ont fait le choix de ne pas densifier ce tènement avec un bâtiment comparable à ceux de l'Avenue Guillermaz. En effet, ils souhaitent que ce tènement soit une transition entre le nouveau quartier de l'Avenue Guillermaz et les bâtiments situés côté Montée de Ruffin et Place de l'Eglise à caractère dauphinois.

C'est pourquoi, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de céder ce tènement en le scindant en deux parcelles, l'une comprenant la maison d'une contenance de 806 m² et l'autre de 630 m².

La vente de ces deux tènements a été confiée à l'agence Arthurimmo.com. Cette dernière a trouvé un acquéreur, M. et Mme [redacted] pour le tènement cadastré section AC n° 1315, 1317, 1318, comprenant la maison, moyennant le prix de 145 000 € en ce compris la commission d'agence correspondant à 4,8% du prix de vente, soit 6 960 €.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de céder, au vue de l'avis de domaines, à M. et Mme [redacted], la parcelle cadastrée section AC n° AC n° 1315, 1317, 1318, d'une contenance de 806 m², au prix de 145 000 €, en ce compris la commission d'agence correspondant à 4,8% du prix de vente, soit 6 960 €. Le prix net revenant à la commune s'élève donc à 138 040 €.

Il convient de délibérer pour approuver la cession du tènement et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	**CONTRE : 0**	**ABST. : 0**

Luc FABRIZIO demande ce que la commune va faire de la parcelle jaune (parcelle ne supportant pas la maison d'habitation).

Myriam BOITEUX répond qu'elle doit également être vendue. La vente de la parcelle rose (parcelle supportant la maison d'habitation) était attendue pour vendre la parcelle jaune.
Luc FABRIZIO précise que c'est ce qu'il voulait entendre.

QUESTIONS DIVERSES

Henri MIEGE demande si des panneaux de signalisation sont prévus pour les abris brus.
Joël BORDEL répond qu'ils ont été commandés à la Région et qu'ils seront installés à réception.
Henri MIEGE précise qu'on lui a dit qu'ils étaient arrivés.
Myriam BOITEUX demande qui lui a donné cette information.
Henri MIEGE répond que ce sont les employés communaux.
Myriam BOITEUX précise que si les panneaux sont arrivés, ils seront installés.

Henri MIEGE demande si les accotements de la Route de la Tuilère seront réalisés.
Joël BORDEL lui répond qu'une réunion de chantier a eu lieu le matin même, les accotements vont être terminés.
Henri MIEGE demande si c'est compris dans le prix.
Joël BORDEL répond par l'affirmative.

Henri MIEGE demande si les conteneurs de la salle des fêtes de Buvin peuvent être déplacés.
Myriam BOITEUX lui répond que trouver un autre emplacement est compliqué et que leur emplacement actuel incite à jeter les déchets directement, évitant ainsi que des bouteilles et cannettes vides soient jetés sur le parking.
Joël BORDEL précise que pendant les travaux, les conteneurs avaient été déplacés contre la butte.
Myriam BOITEUX dit qu'il faut y réfléchir.

INFORMATIONS

✓Décisions prises par la Maire depuis le Conseil Municipal du 26 septembre 2022 *(annexe n°5)*

✓Prochaine séance du Conseil municipal :

- 5 décembre à 19h30

✓ Défilé du 11 novembre
Myriam BOITEUX rappelle que les élus doivent être présents.
Christian LEPREVOST précise que les écoles de Ciers et de Curtille seront présentes.

✓Noël Aveyrlinois du 7 au 21 décembre et Animation du 8 décembre 2022
Présentation du projet par Emilie LOPEZ

✓Film Syclum
Christian LEPREVOST précise que ce film est à destination des élus, un autre film plus court, à destination des habitants, est en cours de réalisation.
Edmond DAMAIS précise qu'il a été chef d'exploitation dans ce domaine et qu'il comprend le but.
Christian LEPREVOST ajoute que le but est la réduction des déchets. Si moins de déchets sont produits, moins cela pollue et moins cela coûte. La distribution de nouveaux bacs sur la commune est prévue en 2024 car le territoire du Syclum est grand et que les bacs coûtent chers.

Edmond DAMAIS dit que les bacs de tri sont souvent pleins, cela complique le tri.
Christian LEPREVOST répond qu'à une époque, des difficultés ont été rencontrées avec le prestataire mais que cela s'est amélioré.
Christian AYNE-THERON s'inquiète d'un ramassage tous les quinze jours pour les déchets odorants comme le poisson.
Christian LEPREVOST répond qu'il y a des retours positifs d'autres régions. Il précise qu'il trie tout, qu'il fait du compost et qu'il sort sa poubelle tous les deux à trois mois.
Tristan PAIN ajoute qu'il faut augmenter le compostage et que les déchets de poisson se compostent.
Christian LEPREVOST ajoute que la tarification sera incitative, chaque pesée sera comptabilisée.
Emilie LOPEZ demande combien va coûter ce dispositif.
Christian LEPREVOST répond qu'il ne sait pas encore.
Pierre PANDRAUD dit que vu l'augmentation par cinq du prix de la tonne de déchets, même en réduisant la production de déchets, il ne comprend pas comment les factures des particuliers seront réduites.
Youri GARCIA précise que l'augmentation concerne le prix de la tonne de déchets traités, il s'agit d'un coût supporté par le Syclum.
Edmond DAMAIS dit qu'il a été chef d'exploitation d'une entreprise de recyclage. Il dit que que les maisons peuvent faire le tri, mais il se demande comment cela va se passer pour les habitations collectives.
Christian LEPREVOST explique qu'un niveau des immeubles, il y aura des points d'apports volontaires. Cela sera facturé à l'immeuble, comme pour le chauffage.

Christiane GAYMARD demande à quelle fréquence sont nettoyés les bacs des hameaux car par moment c'est sale.
Christian LEPREVOST répond qu'il va se renseigner et dit qu'il faut d'abord vérifier à qui appartiennent ces bacs.
Myriam BOITEUX dit qu'elle apportera les réponses dès qu'elle les aura.

Gilles MONNET informe le conseil que l'association OLA organise sa vente de diots au stade des Avenières le dimanche 30 octobre.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h31.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Note de présentation et plans
- Annexe 2 : Projet règlement intérieur de la restauration scolaire
- Annexe 3 : Plan de cession
- Annexe 4 : Projet d'acte administratif
- Annexe 5 : Liste des décisions

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
Le 05 DEC. 2022

La Maire,
Myriam BOITEUX

Les Avenières Veyrins-Thuellin 38630

Les secrétaires de séance,
Danielle GARCIA

Emilie LOPEZ